COMMUNE DE LAINSECQ

COMPTE-RENDU DE LA SESSION DU 26 AOUT 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 26 août, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame CHOUBARD Nadia, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes BILLEBAULT Elise, PIGET Maryse, MM. COUPECHOUX Gérard, GARNAULT Hervé, MASSE Arnaud, RABOURDIN Axel, MASSE Fabien

Absents excusés: Mme LAURENT Valérie, MM. CHOUBARD Romuald, RAVISE Pascal

Secrétaire de séance : Mme BILLEBAULT Elise

Date de la convocation : 18.08.2021 Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 8

ORDRE DU JOUR:

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 juin 2021
- Achat d'un pont avant pour le tracteur
- Travaux dans le restaurant
- Décision modificative sur le budget principal
- Vacations des sapeurs-pompiers
- Demande de droit de passage sur un terrain communal
- Affaires diverses

Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Renouvellement d'un bail
- Vente d'herbe du pré de la Guirtelle
- Allocation scolaire
- Etude pour le changement des points lumineux de l'éclairage public en lampes leds.

Le conseil municipal donne son accord

Le procès-verbal de la réunion du 9 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Achat d'un pont-avant pour le tracteur

Mme le Maire expose au conseil municipal la casse survenue sur le pont-avant du tracteur communal.

Il est possible de nous en procurer un d'occasion pour la somme de 2 500 €. HT Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Travaux dans le restaurant

Le gérant du restaurant l' Escale souhaite que soient effectués des travaux pour l'amélioration de son installation :

- Remise en état du tableau électrique
- Pose d'un adoucisseur d'eau
- Achat d'une nouvelle chambre froide (par le restaurateur)

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la remise en état du tableau électrique et souhaite examiner des devis concernant l'adoucisseur d'eau.

Décision modificative

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative suivante sur le budget principal :

Fonctionnement : Compte 023 + 18 902.23 € Compte 615231 - 18 902.23 € Investissement : Compte 238 + 18 902.23 € Compte 021 + 18 902.23 €

Vacations des sapeurs-pompiers

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que la somme de 1 321.68 € allouée à la commune par le SDIS concernant les interventions de janvier à décembre 2020, soit reversée à l'amicale des sapeurs-pompiers.

Le montant de l'assurance 2021 auprès de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers, de 315.96 € est également remboursé à l'amicale.

Demande de droit de passage sur un terrain communal

Mme le Maire informe le conseil municipal de la demande d'un administré de disposer d' un droit de passage sur une petite parcelle communale jouxtant son terrain. Le conseil municipal propose de revoir ce point lors de la prochaine réunion. Au vu des échanges, ce terrain sera proposé à la vente.

Renouvellement de bail

Le bail du 16 grande rue, sera renouvelé à compter du $1^{\rm er}$ septembre, pour une durée de 9 ans, pour la somme de 400 € mensuels.

Vente d'herbe

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la soumission de 100 € de Mme BONNET Catherine, concernant la vente d'herbe de la parcelle ZX 26 à la Guirtelle, pour l'année 2021.

Allocation scolaire

Le conseil municipal décide à l'unanimité qu'une allocation de 30 € sera allouée aux enfants de Lainsecq scolarisés au collège.

Fondation du Patrimoine

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion annuelle à la Fondation du Patrimoine pour la somme de 55 €

Eclairage public

Monsieur le Maire expose qu'au 31 décembre 2013 les syndicats intercommunaux d'électrification rurale seront dissous. La Fédération Départementale d'Electricité de l'Yonne, Syndicat Départemental D'Energies de l'Yonne au 1^{er} janvier 2014 peut exercer, à la demande expresse des communes, la compétence suivante :

4.3.1.1 - Au titre de l'éclairage public

Le Syndicat exerce au lieu et place des collectivités adhérentes qui l'auront transférée, la compétence relative au développement, au renouvellement, à la modernisation et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public comportant au choix une ou les compétences suivantes:

- 4.3.1. -La maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation ;
- 4.3.2. -La maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation et des installations nouvelles :
- 4.3.3. -La maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation, des installations nouvelles et de la maintenance des installations ;

Au vu des propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de :

- solliciter le transfert de la compétence éclairage public au Syndicat Départemental D'Energies de l'Yonne,
- retenir le niveau 4.3.2
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce transfert

Affaires diverses:

- La façade de la salle des fêtes sera repeinte à l'automne par les employés communaux. Le devis de peinture s'élève à 600 €.
- Circulation au Châtelet : Conseil sera demandé à la DDT pour l'implantation de panneaux réglementant la circulation dans la rue du muguet (Châtelet), car les GPS dirigent sur cette voie les véhicules voulant aller sur Thury.

La séance est levée à 21h30